

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 28 septembre 2023

DCM N° 23-09-28-34

Objet : Présentation du rapport annuel 2022 des recours administratifs préalables obligatoires du stationnement payant sur voirie.

Conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Ville de Metz a mis en œuvre la dépenalisation / décentralisation du stationnement payant sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018. Depuis cette date, l'amende de stationnement payant est remplacée par une redevance d'occupation du domaine public dénommée Forfait de Post-Stationnement (FPS). En cas d'émission d'un FPS à l'encontre d'un véhicule, son propriétaire dispose d'un délai d'un mois pour former un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la société « Metz Stationnement » qui en assure le traitement.

L'article L. 2333-87 du CGCT prévoit que cette société doit établir pour la collectivité un rapport annuel, dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux RAPO, et de permettre à l'organe délibérant de la Ville de Metz de contrôler l'exercice de cette mission.

Ce rapport, couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, est annexé à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2333-87 et R. 2333-120-15,

VU la délibération du conseil municipal n°16-10-27-3 autorisant l'attribution de la délégation de service public du stationnement payant sur voirie à la société INDIGO INFRA,

VU l'obligation pour Metz Stationnement d'établir un rapport annuel, dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux RAPO, et de permettre à l'organe délibérant de la Ville de Metz de contrôler l'exercice de cette mission,

CONSIDERANT le rapport relatif au RAPO transmis à la Ville de Metz par le délégataire en juin 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel relatif à la gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires.

Service à l'origine de la DCM : Direction de la mobilité et des espaces publics Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie
--



RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 2333-120-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DE JANVIER 2022 À DÉCEMBRE 2022

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Nombre total de RAPO reçu	3 101 / -5.9% / 4.1%	779 / -15.2% / 1%	2 322 / -2.4% / 3.1%
Délai moyen de traitement en jours	5.5 / -52.9% / -	4.7 / -58.9% / -	5.7 / -51% / -
Nombre de décisions explicites	2 843 / -1.8% / 3.7%	731 / -12.2% / 1%	2 112 / 2.4% / 2.8%
Nombre de décisions implicites	258 / -35.8% / <1%	48 / -44,2% / <1%	210 / -33.5% / <1%
Nombre de RAPO irrecevables	475 / -47.4% / <1%	80 / -62.8% / <1%	395 / -42.8% / <1%
Nombre de RAPO rejetés	1 144 / 23.7% / 1.5%	312 / 21.4% / <1%	832 / 24.6% / 1.1%
Nombre de RAPO admis	1 481 / 1% / 2%	387 / -13.4% / <1%	1 094 / 7.3% / 1.4%
Nombre de décisions de rejet rendues par la CCSP	14 / >100% / 0%	0 / -100% / 0%	14 / - / 0%
Nombre de décisions d'annulation rendues par la CCSP	273 / 87.5% / <1%	17 / -26.1% / 0%	256 / >100% / <1%

Légende : Valeur absolue / Évolution par rapport à l'an passé / Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

Motifs de contestation du forfait post-stationnement

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant estime avoir payé/ ne pas avoir à payer	1 895 / -3% / 2.5%	516 / -16.6% / <1%	1 379 / 3.4% / 1.8%
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	242 / -28.5% / <1%	20 / 81.8% / 0%	222 / -29.5% / <1%
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	64 / 4.9% / <1%	0 / -100% / 0	64 / 36.2% / <1%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	184 / 5.1% / <1%	44 / 0% / <1%	140 / 6.9% / <1%
Autres	716 / -8.4% / <1%	199 / -13.9% / <1%	517 / -6.2% / <1%

Légende : Valeur absolue / Évolution par rapport à l'an passé / Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

Motifs d'irrecevabilité du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant n'a pas intérêt à agir	11 / -80% / 0%	2 / -81.8% / 0%	9 / -79.5% / 0%
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	71 / -70.4% / <1%	13 / -82.9% / 0%	58 / --64.6% / <1%
Le requérant ne produit aucun motif	8 / -27.3% / 0%	3 / -25% / 0%	5 / --28.6% / 0%
Le requérant est hors délai	129 / -38.3% / <1%	15 / -61.5% / 0%	114 / -32.9% / <1%
Réponse automatique : Absence de complétude	254 / -34.9% / <1%	47 / -44.7% / <1%	207 / -32.1% / <1%
Autres	2 / - / 0%	0 / - / 0%	2 / - / 0%

Légende : Valeur absolue / Évolution par rapport à l'an passé / Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

Motifs de rejet du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	101 / -36.9% / <1%	29 / -17.1% / 0%	72 / -42.4% / <1%
Le forfait post-stationnement était fondé	999 / 35.5% / 1.3%	275 / <25.6% / <1%	724 / 39.8% / 1%
Autres	45 / 60.7% / <1%	8 / 166.7% / 0%	37 / 48% / 0%

Légende : Valeur absolue / Évolution par rapport à l'an passé / Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

Motifs d'annulation pour RAPO admis

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
L'usager avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	955 / 6% / 1.3%	237 / -4% / <1%	718 / 9.8% / <1%
L'usager apporte des éléments probants de de la cession de son véhicule	4 / -86.2% / 0%	1 / -50% / 0%	3 / -88.9% / 0%
L'usager apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	3 / -80% / 0%	0 / -100% / 0%	3 / -25% / 0%
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'usager	0 / - / 0%	0 / - / 0%	0 / - / 0%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0 / - / 0%	0 / - / 0%	0 / - / 0%
Verbalisation malgré gratuité temporaire	193 / -15.7% / <1%	59 / -30.6% / <1%	134 / -6.9% / <1%
Avis de paiement comportant des erreurs	198 / 72.2% / <1%	41 / 5.1% / <1%	157 / >100% / <1%
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	1 / -97.8% / 0%	0 / -100% / 0%	1 / -97.1% / 0%
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'usager	70 / -24.7% / <1%	21 / -36.4% / 0%	49 / -18.3% / <1%
Autres	57 / 46.2% / <1%	28 / 47.4% / 0%	29 / 45% / 0%

Légende : Valeur absolue / Évolution par rapport à l'an passé / Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO